

[marches-securises.fr](https://marches-securises.fr)

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

**Ville de Beaucaire (30)**  
Place Georges Clémenceau  
30300 Beaucaire

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

## Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

Ville de Beaucaire (30), M Le Maire, Julien Sanchez, Place Georges Clémenceau, 30300 Beaucaire, FRANCE. Tel : +33 466591006.  
Fax : +33 466593040. E-mail : nicolas.martorana@beaucaire.fr.

**Adresse(s) internet**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <http://www.beaucaire.fr/>  
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur**

Services généraux des administrations publiques.

## Description du marché

**Objet du marché**

Service de gardiennage de la Ville de Beaucaire

**Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

79713000

**Lieu d'exécution**

Sur l'ensemble du territoire de Beaucaire 30300 Beaucaire  
Code NUTS : FRJ12

## Caractéristiques principales

Le présent marché est un accord-cadre mono attributaire à bon de commande conclu avec un montant minimum annuel de 12 000 EUR HT et avec un montant maximum annuel 50 000 EUR HT. Il est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

**Type de marché**

Services : Services d'enquête et de sécurité, à l'exclusion des services des véhicules blindés

**Type de procédure**

Procédure adaptée

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)**

Durée du contrat :

L'accord-cadre est conclu à compter du 18 avril 2021, pour une période initiale de 1 an.

La reconduction du marché :

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Le délai d'exécution :

Le délai d'exécution sera indiqué dans chaque bon de commande.

**Valeur estimée hors TVA** : 200000 euros

**Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles :**

Automne 2024

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Non**

**Des variantes seront prises en considération : Non**

**L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.**

**Division en lots : Non**

**Durée du marché ou délai d'exécution**

Durée en mois : 12 (à compter de la date de notification du marché).

## Conditions de délai

**Date limite de réception des offres ou des demandes de participation****Lundi 08 février 2021 - 12:00****Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre****Durée en jours** : 150 (à compter de la date limite de réception des offres).**Informations sur l'accord cadre**

Accord-cadre avec un seul opérateur.

**Durée de l'accord-cadre** : Durée en mois : 12**Conditions relatives au marché****Cautionnement et garanties exigés :**

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Aucune avance ne sera versée.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement sur le budget ville.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française**

Français.

**Unité monétaire utilisée : Euro.****Conditions de participation****Critères de sélection des candidatures :**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

**Situation juridique - références requises :**

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion de plein droit relatifs aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. (ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC1 (dernière version) ou le DUME)

**Capacité économique et financière****Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC2 (dernière version) ou le DUME).

**Capacité technique****Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

L'arrêté préfectoral autorisant la société à exercer

L'arrêté autorisant le responsable de la société à exercer

L'arrêté préfectoral de la société précisant qu'elle est autorisée à effectuer des palpations

Les cartes professionnelles du dirigeant et de l'ensemble des salariés

Les agréments individuels et collectifs

**Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: prix 40%

2: Valeur technique 60%

**Une enchère électronique sera effectuée : Non**

## **Autres renseignements**

### **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice**

2020-016

### **Renseignements complémentaires :**

Le DCE est remis gratuitement à chaque candidat et disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr>  
Les candidats sont invités à s'identifier lors du téléchargement du dossier, afin de pouvoir être alertés par toute modification éventuelle du DCE ou toute réponse aux questions posées par des candidats dans le cadre de la consultation.  
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **Négociation :**

Dans le cadre de la présente procédure, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats ayant présenté les meilleures offres suite à un premier classement. Les offres ne devant pas être considérées comme inappropriées.

Des négociations pourront éventuellement être engagées avec les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable. La négociation portera sur tout objet utile au pouvoir adjudicateur pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, mais elle ne devra pas modifier l'objet ou les conditions initiales d'exécution du marché qui ont fait l'objet de la mise en concurrence. La négociation pourra s'effectuer par le biais d'un entretien qui s'effectuera dans les locaux de la commune.

Le pouvoir adjudicateur pourra décider de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. Après négociation, le pouvoir adjudicateur peut décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

### **Renseignements complémentaires :**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches-securises.fr>  
Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

### **Information des candidats non retenus :**

L'acheteur, dès qu'il décide de rejeter une candidature ou une offre, notifie à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre. Cette notification pourra être faite par voie électronique (profil acheteur, mail ...). Il communique aux candidats et aux soumissionnaires qui en font la demande écrite les motifs du rejet de leur candidature ou de leur offre dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette demande. Si le soumissionnaire a vu son offre écartée alors qu'elle n'était ni inappropriée ni irrégulière ni inacceptable l'acheteur lui communique, les caractéristiques et avantages de l'offre retenue ainsi que le nom de l'attributaire du marché public.

## **Procédures de recours**

### **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88 010 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr). URL : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

### **Organe chargé des procédures de médiation**

Tribunal Administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88 010 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr). URL : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

### **Introduction des recours**

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **Date d'envoi du présent avis**

07 janvier 2021